

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 novembre 2017	05 décembre 2017
Quorum 75		
Votants 83		
Suffrages exprimés : 83		

Séance du 13 décembre 2017

N°171213-57

L’an deux mil dix-sept, le 13 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,
Mme Marie-Pierre VASLIN représentée par M. Bertrand COUTURIER
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
M. Philippe CARREIN a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Alain LETARD et Mme Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle DUJARDIN (Saint Valéry en Caux) a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

Election des délégués au Syndicat Mixte des Bassins versants du Dun et de la Veules N°57

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°170301-33 du 1^{er} mars 2017 portant sur l'approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules,

Considérant qu'en application desdits statuts, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ci-après EPCI) membres sont représentés par autant de délégués titulaires et suppléants qu'ils ont de communes adhérentes à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **A élu les délégués suivants au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules.**

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
ANGIENS	Alain Couroyer	Gilbert Blanquet
AUTIGNY	Olivier Mateuf	Sébastien Emo
BLOSSEVILLE SUR MER	Pascal Vanier	Jacques Louvel
BOURVILLE	Jean-Jacques Thomas	Marc DelaFontaine
BRAMETOT	Jean-François Aligny	Charles-Henri Langlois
CRASVILLE LA ROQUEFORT	Bernard Tailleux	Jean-Paul Beuvin
ERMENOUVILLE	Yves Guerin	Bruno de la Rochefoucauld
FONTAINE LE DUN	Claude Noel	Rolland Jolly
GUEUTTEVILLE LES GRES	David Lambion	Didier Lambion
HEBERVILLE	Régis OLIVIER	Stéphane FOLLIN
HOUDETOT	Jean-Paul Renaux	Jean-Claude Doray
LA CHAPELLE SUR DUN	Rémy Bellanger	Olivier Jourdain
LA GAILLARDE	Ouvry Bruno	Claeyssens Luc
LE BOURG DUN	Philippe DUFOUR	Bernard Lévasseur
MANNEVILLE ES PLAINS	Frédéric Lejeune	Gérard Fouché
SAINT AUBIN SUR MER	Régis Petit	Philippe Lendormy
SAINT PIERRE LE VIEUX	Emmanuel Bouste	Michel Lieury
SAINT PIERRE LE VIGER	Daniel Legros	Gisèle LAVAIRE
SOTTEVILLE SUR MER	Thierry WYSS	Stéphanie Capron
VEULES LES ROSES	Jean-Claude Claire	Patrick Hallebard

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 57... - Séance du 13/12/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 21/12/17

Date de publication : 21/12/17 Le Président.

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20171213-171213-57-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

